



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

ARRETE

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA VIE URBAINE

Service des relations avec les Entreprises,
de l'Artisanat, du Commerce et des
Marchés

Dérogations au principe du repos
dominical

Le Député-Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 du Code
du Travail,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 289617 du 29 octobre 2008,

Vu l'avis consultatif du CNPA (Conseil National des
Professions de l'Automobile)

Considérant que le Maire peut accorder des dérogations au
principe du repos hebdomadaire dominical dans la limite de
cinq dimanches par an,

Considérant que les salariés concernés par le travail le
dimanche sont volontaires,

ARRETE

Article 1er : Les commerces appartenant à la branche d'activité 45 –Commerce et réparation
d'automobiles et de motocycles- sont autorisés, à titre exceptionnel, à déroger au principe du repos
dominical pour leur personnel salarié le dimanche : 22 janvier 2012, 18 mars 2012, 10 juin 2012,
16 septembre 2012, 14 octobre 2012

Article 2 : Les personnes privées de repos le dimanche : 22 janvier 2012, 18 mars 2012,
10 juin 2012, 16 septembre 2012, 14 octobre 2012, devront bénéficier d'un repos compensateur qui
devra être pris par roulement dans la quinzaine qui précède ou qui suit cette date et percevront une
majoration de salaire au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée
équivalente

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des commerçants relevant des branches
concernées et devra être affiché sur les lieux de travail.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Boulogne-Billancourt,
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale.

Fait à Boulogne-Billancourt, en mairie, le 13 janvier 2012.

Pour le Député-Maire,
Par délégation,


Le Maire Adjoint

Délégué aux Affaires économiques, à l'Emploi,
aux Artisans, aux Commerçants sédentaires et aux Marchés

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : AR1378 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/01/2012

Objet : Drogations au principe du repos dominical.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Libertés publiques et pouvoirs de police - Police municipale

Date de télétransmission : 16/01/2012 Agent de transmission : Brigitte PERAZZOLI

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

7, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20120113-AR1378-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/01/2012